

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 JUILLET 2025
PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-TROIS JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix- sept juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Denise AVRILLIER
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M Philippe CHAPPET
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Delphine FALQUET
M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance

Mme Christine CLAUDE

1. Présentation de l'avant-projet définitif de rénovation de la salle polyvalente par le Cabinet AER.

A l'invitation de Mme Le Maire, le Cabinet AER, architecte du projet de rénovation de la salle polyvalente, présente l'avant-projet définitif préparé avec la commission consultative Salle polyvalente. Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire déposé le 07 juillet 2025 auprès des services instructeurs de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Chloé VIRETTE, chef de projet chez AER Architectes et Brice VESLIN, ingénieur conseil auprès du cabinet NEPSEN, assurent la présentation en séance. Mme Virette présente l'ensemble de l'équipe dédiée au projet de rénovation de la salle polyvalente : le bureau d'étude structure : BE Plantier, Axe prévention conseil qui intervient sur la partie sécurité incendie, le Bureau d'étude Rez'on, pour la partie acoustique, le contrôleur technique SOCOTEC, et CBAT, le cabinet assurant la mission de CSPS (coordination sécurité sur le chantier).

La présentation débute par le rappel des attentes exprimées lors de la consultation des cabinets d'architecte et la présentation du projet qui a permis de retenir l'offre présentée par le Cabinet AER Architectes. Elle se poursuit par la présentation des évolutions du projet portées en concertation avec la commission consultative pour la rénovation de la salle polyvalente qui ont permis d'aboutir à l'avant-projet définitif présenté en séance.

L'enjeu principal de ce projet est la réouverture de la salle polyvalente, qui est au cœur de la vie locale et qui est restée fermée depuis juillet 2019, suite au sinistre survenu à l'époque. Le programme du concours prévoyait dans les grandes lignes, la rénovation de la toiture, la réhabilitation thermique et énergétique du bâtiment avec un objectif réglementaire assez exigeant, réduction de 60% de la consommation énergétique à l'horizon 2050, la requalification esthétique de l'enveloppe et également une extension partielle du bâtiment. Au-delà de ces attentes, ce projet a été également l'opportunité pour le cabinet de proposer des améliorations dans le fonctionnement interne de la salle sans en révolutionner les usages, d'optimiser les grandes fonctionnalités et restituer aux habitants de Doussard un équipement de qualité multifonctionnel et performant.

Dans l'élaboration du projet, le Cabinet s'est appuyé sur la qualité du site d'accueil de la salle, site remarquable ouvert à 360° sur les grands paysages et les montagnes, la singularité architecturale du bâtiment qui est emblématique et partie prenante du patrimoine bâti de Doussard. Cette salle est tournée vers les grands paysages et accueille les parapentistes venus du ciel avec ses formes élancées. Bien que cette salle aie de réelles qualités, elle présente également quelques défauts, notamment une absence de connexion physique et visuelle avec le



grand paysage notamment quand on se situe à l'intérieur de la salle, les utilisateurs peuvent se sentir déconnectés de ce qui s'y passe aux alentours, l'accès à la salle se fait côté placette, le long de la route du Pont Monnet, qui apparaît peu intuitif notamment du parking par un manque de lisibilité de l'entrée principale, une façade ouest en double hauteur qui ne présente aucune ouverture, mis à part la scène intérieure-extérieure fermée par un rideau de fer, et on a un hall très vitré qui présente des problématiques thermiques (surchauffe en été et glacière en hiver).

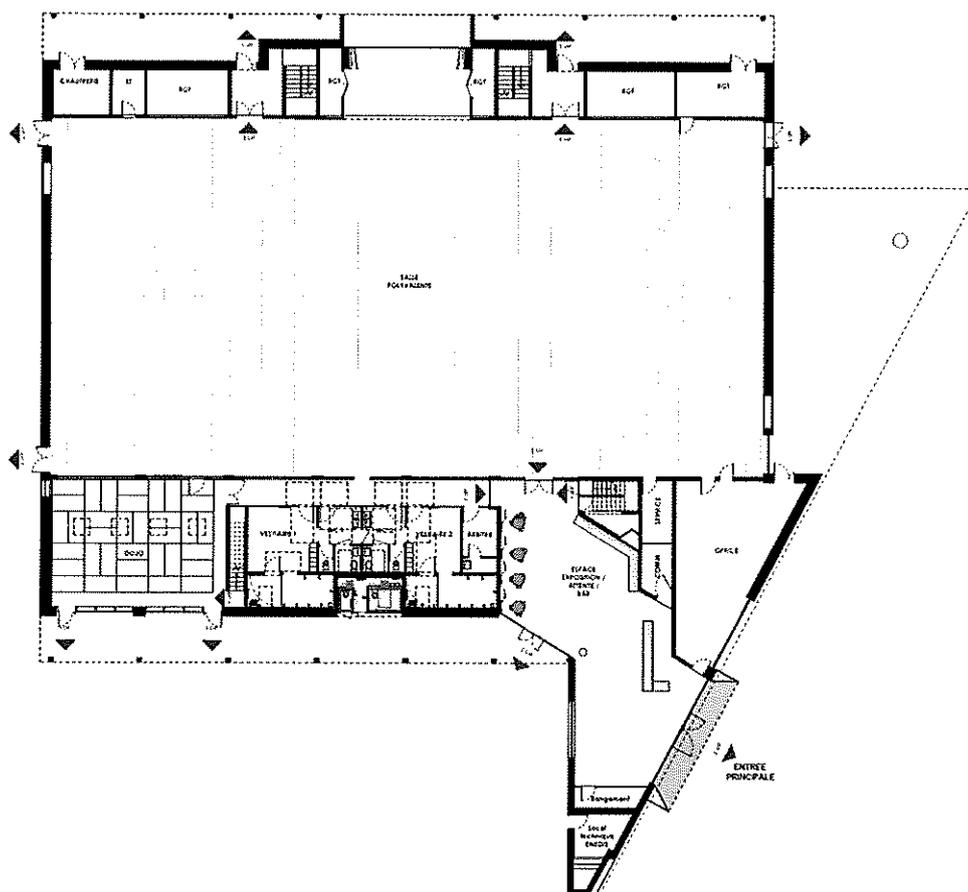
Au stade concours, il n'y avait que peu d'attentes sur l'aménagement extérieur à l'exception du local vélo le long de la route du pont Monnet, à l'interface avec le parking, Le choix du cabinet d'architecte a été de requalifier le bâtiment tout en préservant son identité. Pour se faire, il a été choisi de maintenir les façades en enduit proche de celui du bâtiment originel, un enjeu majeur a été également de requestionner le bâtiment dans son environnement et de repenser son rapport avec le contexte. Ainsi, il a été proposé d'ouvrir la façade sur le grand paysage et d'apporter une connexion de plain-pied avec la piste d'atterrissage par l'installation d'une boîte en lieu et place du rideau métallique existant. L'idée était également de pouvoir réidentifier la salle de manière claire et lisible en proposant une nouvelle entrée qui soit en lien direct avec le parc de stationnement aérien et le local vélo qui est créé, en ajoutant de la signalétique sur les façades. Il a été également proposé d'améliorer le confort intérieur du hall vitré en maintenant un hall traversant éclairé naturellement. Sur les fonctionnalités de la salle, les usages ont été préservés tout en proposant plus de modularité des espaces notamment en supprimant la scène intérieure-extérieure actuelle, en proposant à la place une scène amovible qui puisse se positionner à différents endroits selon la nature de l'animation et sa jauge.

Pendant la présentation MM Stéphane GAILLARD et David HERRERO entrent en séance et prennent part au vote à 19h09.

Après le concours, le projet a connu plusieurs évolutions au travers d'échanges réguliers avec les élus de la commission, qui s'est réunie toutes les semaines d'avril à juillet 2025, les échanges avec les différents interlocuteurs d'un point de vue technique pour affiner les choix, la prise en compte d'une étude acoustique diligentée pour mieux appréhender ces aspects dans les choix techniques, de visites multiples dans la salle pour bien appréhender les contraintes concrètes des propositions d'amélioration. Des aménagements discrets ont été apportés en toiture pour faciliter l'installation des panneaux photovoltaïques.







A l'issue de la présentation des esquisses et schémas projetés par Mme Virette, le conseil municipal applaudit son intervention.

Sur la partie thermique et économie, M. Veslin, du Cabinet NEPSSEN, vient compléter la présentation en rappelant que thermiquement l'objectif est d'atteindre les valeurs du Décret tertiaire et que les travaux prévus permettent d'atteindre l'objectif de réduction de 60% de la consommation énergétique, sans même tenir compte du projet photovoltaïque.

Sur les travaux, il précise que : toute la charpente de la salle d'évolution va être remplacée, les 5 grandes fermes seront remplacées, redimensionnées, les grandes verrières seront remplacées par des murs ossatures bois, l'isolation du bâtiment se fera intégralement par l'extérieure, le choix du mode de chauffage est porté sur la géothermie (sous réserve des résultats des derniers sondages tests). Il conclut en indiquant qu'il s'agit d'un très beau projet qui englobe tout ce que l'on peut envisager sur une rénovation globale thermique et architecturale.

A l'issue de la présentation, Mme Le Maire indique que le débat au sein du conseil municipal se tiendra après les deux présentations programmées à l'ordre du jour et que le projet d'avant-projet définitif présenté sera soumis à approbation à cette occasion ainsi que le plan de financement attaché.

Mme Le Maire remercie Mme Virette et M. Veslin pour leur intervention.



2. Présentation du rapport annuel 2024 de délégation de service public du camping municipal « La Nublière » par le délégataire SANDAYA.

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public du camping municipal de la Nublière, le délégataire Sandaya a transmis son rapport annuel de délégation pour l'année 2024.

A l'invitation de Mme Le Maire, les représentants du délégataire SANDAYA sont venus présenter celui-ci en séance. Il s'agit de Mme Cecile Guyot, Directrice Générale Adjointe du groupe Sandaya en charge de la partie finances et ressources humaines (qui travaille depuis 8 ans pour le groupe Sandaya), M. Paul de Saint Exupéry, membre de l'équipe développement de Sandaya, et M. Eric Grivet, Directeur du camping de la Nublière pour Sandaya.

La période d'ouverture du camping était du 19/04 au 23/09/2024. L'année a été marquée d'une part, par la préparation au reclassement du camping en 4 étoiles à l'horizon 2025 et la mise en place du label clé verte. Le label Clé verte retient plusieurs critères en lien avec l'optimisation des ressources, l'économie de l'eau, l'alimentation, la sensibilisation du personnel aux démarches RSE, soit 120 critères à respecter dont 60 obligatoires. C'est un critère de plus en plus indispensable dans l'hôtellerie de plein air. Ce label a été obtenu en 2024 grâce au travail de l'équipe. L'équipe en 2024 était composée de 27 CDD et 6 CDI, soit 33 salariés.

Le camping entretient des liens forts avec les acteurs locaux notamment associatifs et acteurs du vol libre. Des démarches de sensibilisation des personnels à la gestion durable ont été menées notamment en lien avec la Réserve Naturelle.

Sur le chiffre d'affaires, l'année 2024 a été excellente avec un résultat supérieur de 3 points par rapport aux objectifs commerciaux. En début de saison, il a été constaté une forte fréquentation des parapentistes, la pleine saison a également été très bonne. Les mobiles-homes sont très demandés. Ces bonnes performances génèrent une croissance +11% par rapport à 2023 sur la partie hébergement.

Ce dynamisme commercial vient impacter directement la part variable versée par le délégataire à la Commune.

En 2024, pas d'investissements majeurs car de nombreux projets ont été menés sur les années précédentes pour déployer le plan de développement du site. Toutefois, quelques investissements significatifs ont été portés avec la mise en place de bornes de recharge électrique, la rénovation des logements du personnel, les travaux de mise aux normes et de sécurité, et l'installation de deux zones de stockage supplémentaires. L'ensemble des comptes-rendus des contrôles périodiques sont annexés au rapport de délégation attestant de la tenue à jour des registres de sécurité.

La répartition entre la clientèle française et étrangère reste similaire à 2023, le détail de la fréquentation par type d'hébergement est présenté dans le Rapport annuel de délégation.

L'appréciation de la clientèle est légèrement en baisse par rapport à 2023.

Il est ensuite évoqué le budget 2025. A l'image de 2024, celui-ci n'est pas marqué par des investissements significatifs, sur la même période d'exploitation qu'en 2024. Pas d'évolution du parc locatif, les investissements ayant été portés sur 2022 et 2023. Une dépense de 161K€ a été consacrée à l'entretien du camping.

On constate que le résultat commercial du camping a fortement progressé depuis la reprise de la délégation par Sandaya et la prévision de chiffre d'affaires devrait se stabiliser proche de celui de 2024 (hors inflation) comme l'ensemble du marché de l'hôtellerie de plein air.

Il est fait un point sur l'ensemble des investissements portés par Sandaya depuis leur arrivée sur le camping avec en 2022/2023 l'installation du parc de mobile-home et l'installation de la zone Premium, la rénovation des blocs sanitaires, développement d'outils de gestion durable, panneaux solaires, gestion durable du parc arboré... Il est rappelé que le développement des parcs mobile-home ne nuit pas forcément à la qualité paysagère du site.



Mme Guyot tient à souligner que Sandaya réaffirme sa volonté de préserver et développer le site de qualité qu'est le camping de la Nublière en bord du lac d'Annecy.

Mme Le Maire confirme qu'il s'agit d'un enjeu important pour la Commune et que la proximité de la Réserve Naturelle enjoint à la préservation du patrimoine végétal du site. Elle invite ensuite les élus à faire part de leurs questions ou remarques sur le rapport annuel présenté en séance et le document qui leur a été transmis dans la note de synthèse de présentation de la séance.

Isabelle DAGAND demande si les élus de Doussard pourraient bénéficier d'une visite du site en accord avec Mme Le Maire. Mme Guyot répond favorablement à cette demande et privilégie un accueil en groupe afin de préparer la visite et mieux présenter les actions menées par Sandaya sur le Camping de la Nublière et leurs résultats.

Une personne dans le public tente d'interpeller l'assemblée. Il s'agit de M. Rizzotti, représentant des titulaires de location longue durée d'emplacements pouvant accueillir des chalets dans le camping. Cette prise de parole inopinée conduit Mme Le maire à rappeler que le public n'est pas autorisé à prendre la parole en séance. Toutefois elle l'invite à venir à sa rencontre au besoin dans son bureau ou encore après la clôture de la séance, cela ne posera alors pas de soucis. Elle rappelle que la Commune est toujours prête à échanger avec les usagers.

Anne-Gabrielle MATHIEU sollicite la parole et demande au groupe Sandaya si l'obtention des 5 étoiles est un objectif pour le groupe.

Mme Guyot indique que ce n'est pas forcément un objectif, le classement 4 étoiles vient d'être renouvelé. M. Saint Exupery indique qu'il n'y a pas forcément de grandes différences de qualité entre un camping 4 et 5 étoiles. Par ailleurs, le contrat de la délégation ne porte pas le souhait de la commune de voir atteint les 5 étoiles.

A son tour, Philippe CHAPPET sollicite la parole et remercie les intervenants pour leur présentation. Il tient en préambule à souligner que le camping est en bonne santé et qu'en tout cas il est bien géré. Il poursuit son intervention en demandant aux représentants de Sandaya, qui selon lui, sont un des spécialistes du tourisme français : « Que pensez-vous des offices du tourisme et de l'office du tourisme sur le territoire dans le cadre de votre vision touristique ? »

Mme Guyot lui répond que l'on a la chance d'avoir une très belle destination à la fois pour la clientèle française et internationale et que les offices du tourisme sont un maillage important pour les touristes en proximité. Il y a donc un rôle complémentaire en partenariat pour diffuser l'information sur les activités et sur tout ce que nos belles régions ont à apporter.

Nadine Jacq souhaite à son tour intervenir : « au niveau de l'accueil de camping, vous devez disposer d'informations touristiques ? » M. Grivet lui confirme que le camping assure une large diffusion des informations touristiques en lien avec l'Office du Tourisme qui tient une permanence chaque dimanche au camping. M. Grivet tient à souligner qu'il serait nécessaire de faire un effort collectif pour produire des supports touristiques en néerlandais car ils représentent 54% du public du camping, public qui fait vivre tout le territoire au-delà du camping. C'est un point d'amélioration que nous devons relancer auprès de l'office du tourisme afin d'obtenir des résultats concrets dans l'intérêt de tous les acteurs locaux du tourisme.

A l'issue de la présentation, Mme Le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est pris acte du rapport annuel de délégation du service public du camping municipal pour l'année 2024.

3. Présentation du rapport annuel 2024 de délégation de service public du service public d'eau potable par le délégataire VEOLIA.

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public de l'eau potable, le délégataire Véolia a transmis son rapport annuel de délégation pour l'année 2024.

A l'invitation de Mme Le Maire, le délégataire VEOLIA représenté en séance par M. Perrot, Directeur développement du secteur et M. Hervé, manager de service en charge du contrat de Doussard, assurera la présentation du rapport en séance.



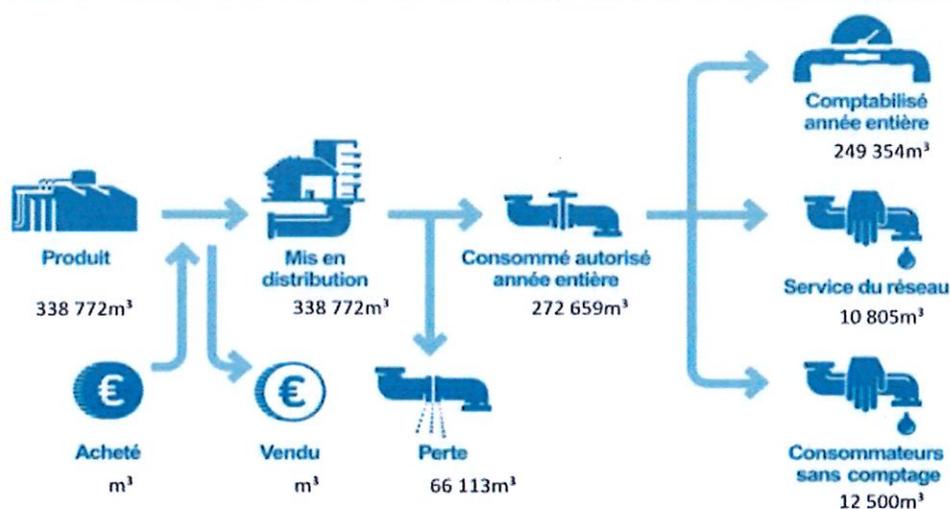
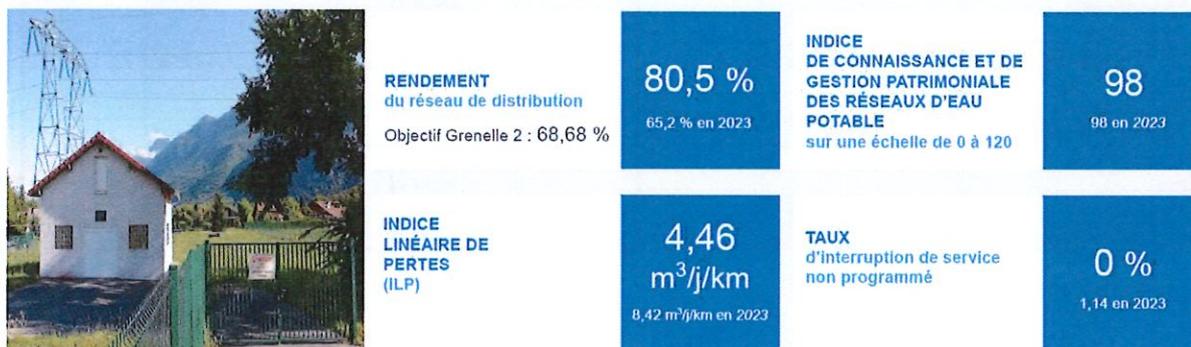


Les chiffres clés du service

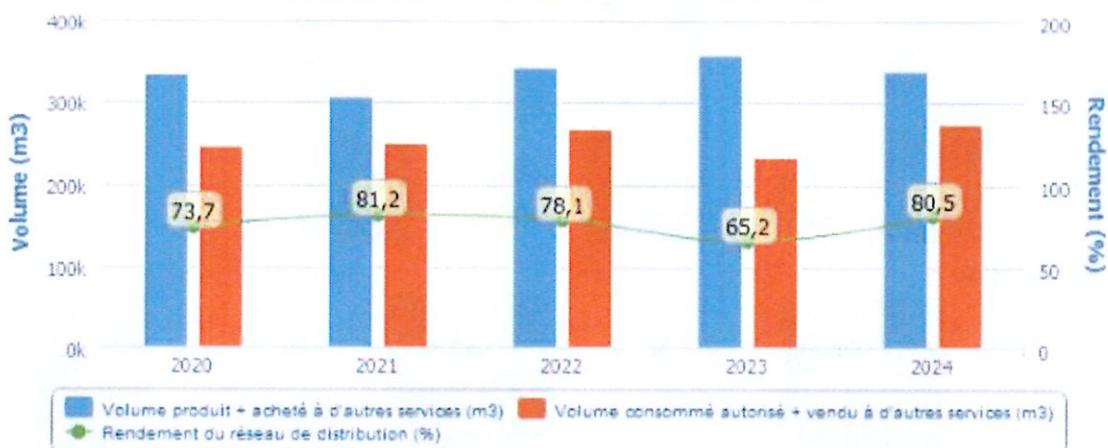
- Rendement de réseau 80.5% en 2024 contre 65.2% en 2023, objectif Grenelle 68.68%.
- Indice de linéaire de perte en 2024 4.46m³/j/km contre 8.42 en 2023, fruit du travail de mobilisation des équipes sur le terrain.

Véolia va maintenir ses efforts pour conserver ces bons chiffres de rendement réseau qui sont plus cohérents avec les années passés hors 2023.

- Prix de l'eau 2.47€/m³ pour une facture 120m³.



Evolution du rendement du réseau de distribution



DOUSSARD	Volume	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/25	N/N-1
Prix du service de l'eau potable						
Part délégataire			158,86 €		162,24 €	2,13%
Abonnement		35,26	35,26 €	36,00	36,00 €	2,10%
Consommation	120	1,030	123,60 €	1,052	126,24 €	2,14%
Part communale			54,22 €		56,40 €	4,03%
Consommation*	120	0,4518	54,22 €	0,47	56,40 €	4,03%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)*	120	0,0744	8,93 €	0,0744	8,93 €	0,00%
Collecte dépollution des eaux usées*			244,39 €		247,20 €	1,15%
Part syndicale*			244,39 €		247,20 €	1,15%
Consommation*	120	2,0366	244,39 €	2,06	247,20 €	1,15%
Organismes publics et TVA			94,48 €		93,08 €	-1,49%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)*	120	0,2900	34,80 €	0,2900		
Modernisation du réseau de collecte*	120	0,1600	19,20 €	0,1600		
Consommation D'eau potable	120			0,43	51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable	120			0,0111	1,33 €	
TVA			40,48 €		40,15 €	-0,83%
Total TTC			560,88 €		567,85 €	1,24%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			4,67 €		4,73 €	1,24%

* devenu Prélèvement sur la ressource en Eau en 2025

Stéphane GAILLARD sollicite la parole et s'étonne des chiffres présentés sur le prix de l'eau : « pourquoi dans votre simulation 120m³ le prix du m³ est affiché 4.73€ alors que vous avez annoncé 2.47€/m³. M. Perrot explique que la facture VEOLIA prend en compte la consommation en eau potable mais également l'assainissement, pour le compte du SILA ce qui conduit à prix plus élevé.

Philippe CHAPPET s'interroge également sur le prix de l'eau présenté et la simulation de facture 120m³, car il constate une augmentation de + de 10% du prix de l'eau en un an ? M. Perrot explique que c'est la révision des modes de calcul des redevances qui vient impacter le prix de la facture simulée.

M. Perrot informe qu'il faut avoir une gestion rigoureuse du rendement qui viendra impacter le tarif de l'eau au travers des redevances Agence de l'eau pour maîtriser cette part du tarif de l'eau.

M. Hervé présente les faits marquants de l'année 2024 : travail sur l'amélioration du rendement du réseau, poursuite des équipements liés aux projets immobiliers, le démarrage des travaux d'extension du réservoir d'Arnard dont il salue la qualité.

Il poursuit la présentation par les préconisations d'interventions formulées sur les secteurs de la plage, du Couardet et de Verthier.

M. Perrot présente le CARE, hausse de 27% des produits et hausse de 10% des charges. Le contrat reste déficitaire même si les chiffres sont meilleurs en 2024 qu'en 2023.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2024
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: B5800 - DOUSSARD

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	487 908	619 831	27,04 %
Exploitation du service	297 717	386 499	
Collectivités et autres organismes publics	152 019	206 671	
Travaux attribués à titre exclusif	19 542	6 540	
Produits accessoires	18 630	20 122	
CHARGES	635 394	701 815	10,45 %
Personnel	189 512	198 060	
Energie électrique	31 841	46 221	
Produits de traitement	181	809	
Analyses	3 553	6 489	
Sous-traitance, matières et fournitures	95 701	101 944	
Impôts locaux et taxes	3 857	4 543	
Autres dépenses d'exploitation	97 211	69 554	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	6 704	6 799	
<i>engins et véhicules</i>	40 096	14 490	
<i>informatique</i>	22 110	28 746	
<i>assurances</i>	4 326	1 749	
<i>locaux</i>	22 733	26 400	
<i>autres</i>	1 239	- 8 629	
Contribution des services centraux et recherche	24 686	26 942	
Collectivités et autres organismes publics	152 019	206 671	
Charges relatives aux renouvellements	27 410	30 155	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	0	2 252	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	27 410	27 904	
Charges relatives aux investissements	4 352	5 806	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	4 352	5 806	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	1 400	1 423	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	3 673	3 199	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 147 485	- 81 984	44,41 %
RESULTAT	- 147 485	- 81 985	44,41 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

10/03/2025

A l'issue de la présentation, Richard FROSSARD tient à faire remarquer que l'on a oublié de parler du secteur de Marceau où il y a eu des renforcements du réseau.

Stéphane GAILLARD intervient à son tour pour évoquer l'installation possible d'un adoucisseur d'eau collectif. M. Hervé indique qu'ils n'ont pas avancé sur le projet car il n'y pas de volonté politique affirmée sur ce sujet. Il précise que l'on parle ici d'usine de traitement avec des investissements lourds qui n'ont pas été priorisés par rapport au besoin de stockage et de sécurisation du réseau.

Richard FROSSARD demande ensuite quelle serait la meilleure stratégie dans ce dossier.

M. Hervé indique qu'il est difficile de faire une réponse concrète. Le calcaire abime les équipements individuels mais également les installations collectives. M. Perrot ajoute que la solution collective semble plus pertinente aussi bien pour la préservation du patrimoine technique, la qualité sanitaire de l'eau et la protection de l'environnement.



Une solution collective serait moins coûteuse par sa mutualisation... Mais jusqu'alors cela ne semble pas une priorité. Cependant si cela le devenait, Véolia est prêt à présenter des projets concrets.

Philippe CHAPPET intervient à son tour. Dans votre rapport, au sujet du PH contrôlé au Pré d'enfer, celui-ci est qualifié de trop élevé en tout cas au-dessus de la norme nationale, que faut-il en penser ?

M. Hervé indique que l'eau du Pré d'enfer est une source secondaire qui vient en dilution de l'eau des Arraguins, cet effet de dilution doit permettre d'atteindre un niveau correct sur le réseau au regard des indicateurs de l'Etat qui assure les contrôles.

Philippe CHAPPET indique par ailleurs, que quand il y a tirage sur le Pré d'enfer, cela se ressent en termes de température et en termes de PH sur le réseau du bout du lac.

Ensuite Philippe CHAPPET revient sur le tableau financier présenté à la fin, et demande : « dans les recettes quand vous indiquez « collectivités et autres organismes publics » vous incluez quoi ? Uniquement la Commune ? »

M. Hervé indique qu'il s'agit d'un terme générique mais qui en l'espèce retrace les recettes perçues de la Commune donc sa consommation d'eau. Philippe CHAPPET s'étonne alors que la consommation de la Commune ait augmenté de 30% entre 2023 et 2024.

En réalité, il ne s'agit pas de la recette perçue auprès de la Commune pour sa consommation, il s'agit de la redevance perçue pour le compte de la Commune au titre de la redevance de service public sur les factures usagers qui est distincte de la part collectée par Véolia pour le financement de son service. D'ailleurs, on retrouve également cette même somme en charges au titre de la redevance versée à la Commune sur la base de la part collectée pour la commune auprès des usagers.

Mme Le Maire remercie les représentants de Véolia de leur présentation et des réponses apportées.

A l'issue de la présentation par Véolia, le conseil municipal prend acte du rapport annuel de délégation du service public de l'eau potable pour 2024.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2025.

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis en amont de la séance. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions. Le procès-verbal est complété en annexe des éléments sollicités en séance concernant la convention de financement du giratoire des Vernays.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

5. Approbation de l'avant-projet définitif pour la rénovation de la salle polyvalente et de son plan de financement portant modification de l'autorisation de programme dédiée.

Suite à la présentation de l'avant-projet définitif (APD) des travaux de rénovation de la salle polyvalente, Mme Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver celui-ci ainsi que le plan de financement qui s'y attache.

Le chiffrage des travaux issus des travaux d'élaboration de l'APD par la commission consultative pour la rénovation de la Salle Polyvalente a reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 juillet 2025. Ce chiffrage a évolué depuis le plan prévisionnel de financement approuvé par délibération n°2024-063 du conseil municipal en septembre 2024 qui avait été établi à l'issue de la phase de programmation.

DEPENSES(HT)		RECETTES	
Etudes préalables	14 500€	Subvention Etat	300 000€
Programmation	19 000€	Conseil régional	300 000€
Equipe MOE	220 000€	Conseil Départemental	300 000€
Travaux	2 500 000€		
Imprévus liés à la rénovation	150 000€		
Coordination et sécurité	45 000€	Assurance suite sinistre	400 000€
Assurance dommage ouvrage	34 500€	Autofinancement	300 000€
Divers, publicités, indemnités...	17 000€	Emprunt	1 400 000€
TOTAL DEPENSES	3 000 000€	TOTAL RECETTES	3 000 000€

Tout d'abord le chiffrage a dû évoluer à l'issue de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre. En effet le cabinet retenu s'est engagé sur une enveloppe de travaux de 2 913 000€ HT, contre 2 500 000€ HT estimé en



phase programmation. Cette augmentation se justifie principalement par le choix technique de remplacement de la toiture dans son intégralité contre une solution de renforcement de l'existant envisagé en phase programmation.

Ensuite, dans le cadre du travail d'élaboration de l'avant-projet définitif, l'équipe de MOE a pu affiner ses chiffrages et adapter ses propositions aux réalités structurelles de la salle et aux contraintes réglementaires nouvelles. A l'issue de ce travail, le coût des travaux représenterait 3 243 800€ HT avec une solution qui prévoit :

- La mise en place d'un système de géothermie, suite aux sondages favorables sur site et l'étude de faisabilité menée avec le SYANE, notamment comparaison d'une solution bois / géothermie. Richard Frossard apporte des précisions sur les démarches de forages prévues en septembre qui vont permettre de valider la solution de géothermie sur nappe.
- Le remplacement intégral de la toiture et non sa réparation/renforcement prévue dans le programme permettant l'installation de panneaux photovoltaïques
- L'isolation thermique du bâtiment et mise en place d'un système de chauffage avec pompe à chaleur eau glycolée-eau sur nappe, Radiant à eau chaude, système de ventilation naturelle...
- Remplacement des toilettes extérieures par des solutions autonettoyantes
- Evolution architectural du bâtiment existant :
 - Installation d'une ouverture vitrée côté Ouest, donnant sur la piste d'atterrissage en remplacement de la porte métallique avec un espace scénique transversal mobile.
 - Requalification de l'entrée de la salle au Nord et aménagement d'un parvis structurant
 - Végétalisation de la façade Sud (côté skate Park)
 - Requalification des façades par un habillage bois.

L'évolution du chiffrage de l'opération au gré de la démarche d'élaboration est la suivante :

	Voté CM sept2024	Marché AER	Situation au 12/05/25	APD
1-ETUDES PREALABLES	14 500,00€	14 500,00€	19 003,50€	52 003,50€
Diag amiante	4 500,00€		1 650,00€	1 650,00€
Etude sol géothermie	10 000,00€		5 953,50€	5 953,50€
Forage complémentaire géothermie			12 000,00€	44 400,00€
2-TRAVAUX	2 650 000,00€	2 913 000,00€	3 121 900,00€	3 243 800,00€
3-ETUDES	284 000,00€	283 950,00€	263 886,73€	263 886,73€
Assistance à MOA (programmiste)	19 000,00€	19 000,00€	18 137,48€	18 137,48€
Equipe de MOE (archi+BE)	220 000,00€	219 950,00€	219 950,00€	219 950,00€
Coordinateur SPS	20 000,00€	20 000,00€	3 149,25€	3 149,25€
PEMD - Diag démolition			2 700,00€	2 700,00€
Contrôle technique	25 000,00€	25 000,00€	9 950,00€	9 950,00€
SSI			5 000,00€	5 000,00€
Accousticien			5 000,00€	5 000,00€
4-ASSURANCES	34 500,00€	34 500,00€	34 500,00€	34 500,00€
assurance dommage ouvrage	34 500,00€			
5-DIVERS	17 000,00€	17 000,00€	17 000,00€	17 000,00€
publicité appel d'offre	5 000,00€		5 000,00€	
remuneration MOE non retenu	12 000,00€		12 000,00€	
TOTAL OPERATION	3 000 000,00€	3 262 950,00€	3 456 690,23€	3 611 190,23€

En conséquence, il est proposé de faire évoluer le plan de financement prévisionnel au stade APD comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Etudes préalables et programmation	52 003,50 €	Subvention Etat	350 000,00 €	10%
ETUDES dont MOE	263 886,73 €	Conseil régional	350 000,00 €	10%
Travaux	3 243 800,00 €	Conseil Départemental	350 000,00 €	10%
Assurance dommage ouvrage	34 500,00 €	SYANE	50 000,00 €	1%
Divers, publicités, indemnités...	17 000,00 €	Assurance suite sinistre	400 000,00 €	11%
		Autofinancement	461 190,23 €	13%
		Emprunt	1 650 000,00 €	46%
TOTAL DEPENSES	3 611 190,23 €	TOTAL RECETTES	3 611 190,23 €	

Et de revoir l'organisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de rénovation de la salle polyvalente comme détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 4 334 000 TTC

- Crédit de paiement 2025 : 137 540€ TTC
- Crédit de paiement 2026 : 3 000 000 TTC
- Crédit de paiement 2027 : 1 196 550€ TTC

Ces dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subvention de l'Etat : 350 000 €
- Subvention du Conseil Régional 350 000€
- Subvention du Conseil départemental 350 000€
- Subvention SYANE : 50 000€
- Indemnisation de l'assurance : 400 000€
- FCTVA : 710 855.57€

Part communale 2 210 855.57€€ dont un emprunt 1 650 000€, à réaliser en 2026 / 2027

Mme le Maire invite les élus à s'exprimer.

Philippe CHAPPET sollicite la parole et remercie pour la présentation en début de réunion, mais regrette que l'on n'ait pas pu poser des questions sur ce sujet alors même que cela a été possible lors des présentations de Sandaya et Véolia.

Mme Le Maire indique que la présentation du Cabinet AER permettait de présenter une synthèse des travaux d'élaboration de l'Avant-Projet Définitif. Il appartient sur la base de cette présentation d'engager les échanges entre élus.

Philippe CHAPPET reprend la parole : « Mme Le Maire vous nous indiquez que vous avez déjà déposé le permis de construire le 07 juillet 2025 et vous nous demandez aujourd'hui de voter un plan de financement, alors pour vous quel est le rôle du Conseil Municipal ? » Mme Le Maire lui répond que le Conseil Municipal reste libre d'approuver ou pas le projet.

Philippe CHAPPET poursuit et partage son expérience en indiquant que la commission dédiée à ce projet s'est réunie toutes les semaines le mardi matin, pendant plusieurs mois et que le travail qui a été mené est remarquable, c'est une étude technique et d'échanges. Sur le projet, ce que l'on nous présente est assez joli, la salle n'est pas dénaturée, elle ressemble à ce qu'elle était avant, elle est modernisée. Après il souhaite revenir sur le volet financier, « on avait voté un programme de 2.5 millions d'euros hors taxe, suite à la consultation qui a été faite on est arrivé à 2.9 millions d'euros hors taxe avec le Cabinet AER, ce soir vous nous demandez de voter un budget de 3.6 millions d'euros hors taxe, quelle sera la prochaine étape ? »

« C'est inquiétant pour le budget de la Commune et pour les habitants. Pour l'opposition, pour notre part, nous sommes très réservés sur le respect de la procédure d'appel d'offres au regard de la hausse de ce budget qui est de plus de 20% par rapport à la situation initiale la question va se poser notamment au regard des propositions des autres candidats.

Nous sommes passés d'un budget de 3 millions à 3.6 millions proposé ce soir. C'est énorme et dangereux pour le budget communal et les impôts des habitants, comme nous l'avons déjà signalé lors de l'approbation du budget 2025. De plus, le mode de chauffage n'est toujours pas qualifié, et des questions se posent en matière d'acoustique et on aura encore la surprise des panneaux solaires. Côté recettes, la fiabilité reste discutable puisqu'à priori une



seule des subventions serait sécurisées. Concernant les autres subventions, la Mairie n'a, a priori, pas d'écrit et à ce jour le remboursement de l'assurance est toujours inconnu. D'où une grosse incertitude des recettes en face des dépenses. Côté rénovation, cette salle polyvalente où je dis bien le travail présenté est pour nous de belle qualité, vous avez consulté la population au début du projet et vous n'avez rien retenu des propositions de la population.

Voilà, pour nous le budget présenté est insincère en l'état, le dossier recettes est non abouti. Voilà notre position sur la salle polyvalente.

Mme Le Maire reprend la parole, « il est certain que le projet a bien évolué, on hérite d'une salle fermée depuis plus de 5 ans, on ne peut pas la rénover partiellement, et on doit bien la rouvrir. Comme le dit Philippe CHAPPET, on respecte le bâtiment et comme pour toute rénovation il y a des surprises, qui représente 20% mais ramené à la surface cela reste cohérent, rénover la salle à moindre coût cela paraissait compliqué, tu as participé à nombres de réunions et tu as pu le constater. Notre salle mérite cet investissement sans mettre en péril le budget de la Commune pour l'avenir. C'est de notre responsabilité de permettre aux habitants de réinvestir cette salle.

Pour ce qui est du photovoltaïque, on en a parlé dès le départ, cela n'apparaît pas dans le projet car ne relève pas du permis de construire. Pour ce qui est du montant d'indemnité de la part de l'assurance ce n'est toujours pas réglé devant la juridiction administrative, il s'agit donc d'une estimation basse fondée sur l'expertise judiciaire remise auprès du tribunal.

Effectivement, les demandes de subvention sont toujours en attente de notification, celles-ci étant conditionnées par l'approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement.

Concernant la concertation de la population, on a quand même répondu à certains vœux exprimés comme la géothermie et en premier lieu, les habitants avaient exprimé leur souhait de voir la salle rouvrir rapidement, que les scolaires puissent retourner y faire du sport, que nos associations puissent à nouveau s'y réunir, on y a donc répondu. Il y avait effectivement des demandes pour lesquelles nous n'avons pas les moyens financièrement de répondre après évaluations de celles-ci au sein de la commission.

Certains aspects pourront être traités dans un second temps notamment les aspects extérieurs de la salle et son aménagement paysager.

David HERRERO tient à intervenir à son tour. Il avoue que l'on a passé beaucoup de temps à travailler ce projet. Il rappelle que les élus sont tous contribuables et à ce titre responsables financièrement, et qu'ils ne souhaitent pas voir les impôts augmenter. Il rappelle que l'on a mis le meilleur de ce qu'on pouvait faire et financer, il n'y a pas d'extravagances et tout a été réfléchi. Après il y a des normes en vigueur, auxquelles il faut se conformer et on a répondu à tous les critères réglementaires et les attentes environnementales concernant l'exploitation de cette salle. Il faut respecter le travail qui a été mené par l'équipe et dire les choses c'est bien, mais bien également de les penser.

Richard FROSSARD demande à son tour la parole pour aborder le plan plus technique, l'évolution des normes depuis 1990 en charge admissible notamment pour le photovoltaïque on passe de 135kg/m² à 245kg/m², ce qui oblige au remplacement intégral de la charpente générant automatiquement un surcoût qu'on ne peut pas éviter.

Laurence GODENIR prend également la parole pour rappeler que « l'on a fait très attention, on avait envisagé de mettre des boîtes autour des portes pour les rendre plus esthétiques et on en a finalement enlevé pour réduire les coûts, on a fait de nombreux choix et compromis au travers de ces réunions d'élaboration du projet.

Pierre DEMAISON demande ensuite la parole et répond à David HERRERO. « Ce n'est pas un manque de respect comme tu dis, on a des subventions dont on ne connaît pas les montants, l'assurance on ne sait pas non plus donc la part communale peut encore passer de 2.2 millions à 2.6 millions on ne sait pas. C'est surtout ce montant-là qui me fait soucier, la salle, elle est très bien il n'y a pas de problème. Mais c'est sur les subventions on ne sait pas ce que l'on va avoir...

Mme Le Maire rappelle que l'on doit d'abord présenter un APD approuvé en conseil municipal pour pouvoir finaliser les demandes de subvention. Donc il faut bien avancer pour obtenir des réponses, sinon c'est le chien qui se mord la queue, et concernant l'assurance on ne peut pas attendre le tribunal administratif car en attendant la salle se



dégrade. Avec ce projet, on se projette à 30 ou 40 ans, ce bâtiment existe et il a ses contraintes et on ne peut pas la refaire à moitié si on veut qu'elle soit à disposition de tous nos habitants.

Richard FROSSARD intervient à nouveau pour indiquer que lors de la consultation de la population, on s'est rendu compte que la proposition du Cabinet AER en requalifiant l'entrée de la salle, et en proposant l'ouverture de plain-pied à l'endroit de la scène a apporté des éléments qui n'avaient pas émergé de la concertation. Le Cabinet a fait un travail important pour nous accompagner sur des propositions que nous n'avions pas envisagées.

Anne-Gabrielle MATHIEU, à son tour, tient à intervenir. Elle comprend les réserves qui sont faites mais on est quand même sur l'équipement structurant de notre commune, cela fait un mandat que la population attend sa réouverture. On a pris le temps de la concertation, de la réflexion et de l'échange de manière constructive avec tout le monde, on arrive certes face à un budget augmenté mais il ne faut pas être pessimiste, il faut continuer à avancer en approuvant l'APD et ainsi demander les subventions. C'est un très beau projet.

A l'issue des différents échanges, Mme Le Maire soumet l'avant-projet définitif et le plan de financement portant modification de l'autorisation de programme qui y est attaché tels présentés en séance.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

6. Tarifs des services périscolaires, cantine et garderie, applicables au 1er septembre 2025

Chaque année scolaire, le Conseil Municipal réévalue les tarifs des services municipaux périscolaires afin de mettre en lien les charges supportées par la Commune pour la mise en place du service auprès des familles et la tarification des services de cantine et de garderie périscolaire.

➤ Service de restauration scolaire.

Ce service facultatif proposé aux familles permet d'accueillir les élèves pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Ils sont pendant ce temps surveillés dans la cour et accompagnés dans la prise de leur déjeuner à la cantine. Depuis le 1er septembre 2022, la Commune pratique une tarification en fonction du quotient familial (méthode de calcul CAF) ce qui permet aux familles les plus défavorisées de bénéficier de repas à moins d'un euro, le reste à charge étant supporté par l'Etat.

La production des repas est confiée au restaurant central de Faverges-Seythenex dans le cadre d'une convention de partenariat garantissant le suivi et la qualité des repas servis conformément à la réglementation applicable en matière de restauration scolaire. Les repas sont livrés en liaison chaude et leur service est assuré par le personnel communal.

CANTINE 2024			
RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	139 768,67 €	Frais de structure	31 122,63 €
Prise en charge cantine à 1€	24 481,00 €	Prestation de cuisine centrale	157 061,94 €
Participation de la Commune	279 545,58 €	Charge de personnel	255 610,68 €
TOTAL RECETTES	443 795,25 €	TOTAL DEPENSES	443 795,25 €
Repartition en pourcentage			
RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	31%	Frais de structure	7%
Prise en charge cantine à 1€	6%	Prestation de cuisine centrale	35%
Participation de la Commune	63%	Charge de personnel	58%
Total des recettes	100%	Total des dépenses	100%



Coût d'un repas 2024

Nombre de repas servis	35142	
Cout de product°+ service	443 795,25 €	
Coût du repas servis	12,63 €	
<i>Pour rappel prix du repas acheté en cuisine centrale 4,42 au premier semestre et 4,27€ au second semestre</i>		
Repartition en moyenne pour un repas		
Part de la famille et aide Etat	4,67 €	37%
Part de la commune	7,96 €	63%

Si on souhaite rétablir la répartition des efforts entre la Commune et les usagers, il convient d'augmenter le tarif de +8%.

Evolution des coûts de gestion du service

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	324 893 €	326 168 €	350 451 €	390 391 €	317 580 €	311 278,28 €	319 720,15 €	365 378,95 €	443 795,25 €
RECETTES	129 161 €	136 753 €	134 182 €	141 376 €	97 694 €	123 005,98 €	133 542,17 €	138 048,52 €	164 249,67 €
RESTE A CHARGE	195 732 €	189 415 €	216 269 €	249 015 €	219 886 €	188 272,30 €	186 177,98 €	227 330,43 €	279 545,58 €
%RESTE A CHARGE	60%	58%	62%	64%	69%	60%	58%	62%	63%
Nombre de repas	38 301	38 265	36 000	34 973	24 401	27 709	31 512	34 459	35142
Cout du repas servis	8,48 €	8,52 €	9,73 €	11,16 €	13,02 €	11,23 €	10,15 €	10,60 €	12,63 €
Redevance	3,37 €	3,57 €	3,73 €	4,04 €	4,00 €	4,44 €	4,24 €	4,01 €	4,67 €

En vue de la fixation des tarifs, trois scénarios ont été évoqués en commission Petite Enfance -Enfance - Jeunesse du 03 juillet 2025 :

- Le premier scénario porte sur la recherche d'un équilibre entre taux d'effort de la Commune (60%) et celui des usagers (40%), ce qui conduirait à une augmentation de 8% des tarifs
- Le deuxième scénario porte sur une augmentation des charges de cantine fondée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice pris en compte pour la revalorisation annuelle du contrat de prestation de service pour la production des repas) soit +1.7%
- Le troisième scénario proposé par la Commission enfance jeunesse est de proposer une augmentation médiane entre les deux premiers scénarios en recherchant un équilibre des taux d'effort tout en limitant l'impact financier pour les usagers par application d'une augmentation de 3%

	TARIF 2024	Scenarii 1	Scenarii 2	Scenarii3
		Réparation effort 40% Famille et 60% Commune = +8%	Augmentation cout de la vie +1,7%	Proposition de la COM PEEF du 03/07/25 +3%
QF1 (0 à 620)*	0,97 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €
QF2 (621 à 800)*	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
QF3 (801 à 950)	4,56 €	4,92 €	5,01 €	4,70 €
QF4 (951 à 1500)	4,96 €	5,36 €	5,45 €	5,11 €
QF5 (1501 à 2000)	5,41 €	5,84 €	5,94 €	5,57 €
QF6 (+ DE 2001)	5,81 €	6,27 €	6,38 €	5,98 €
SANS QF	5,81 €	6,27 €	6,38 €	5,98 €
REPAS ADULTE = Cout service	9,37 €	12,63 €	12,63 €	12,63 €
REPAS ADULTE EXTERIEUR	12,75 €	13,77 €	12,97 €	13,13 €

ACCUEIL SANS REPAS: application du tarif social divisé par 2.

*Les tarifs Q1 et Q2 dont minorés (<1€) pour entrer dans le dispositif cantine à 1€

Le commission finances et administration générale réunie le 15 juillet 2025 a émis un avis favorable sur la proposition d'augmentation de 3% des tarifs de cantine telle que proposée par la commission enfance jeunesse réunie le 03 juillet 2025.

Mme Le Maire propose d'approuver la proposition tarifaire présentée par la Commission Petite-enfance- enfance jeunesse et retenue par la commission finances.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.



➤ Garderie périscolaire

Il s'agit du dispositif mis en place pour les familles pour accueillir leurs enfants avant l'école entre 7h et 8h20 et après l'école de 16h30 à 18h45 avec service d'un goûter.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service périscolaire a expérimenté la mise en place de « goûters » durables, l'objectif étant de proposer des goûters équilibrés, sains et de production locale. Voici le premier bilan comptable établi sur l'année 2024.

Année scolaire	Nb de gouters servis	Nb de bénéficiaires	Dépenses alimentaires	Recettes Familles	Prix unitaire goûter	Part famille	Part Commune
2024/2025	10 250	228	8 174,94 €	2 255,00 €	0,80 €	28%	72%

Pour ce qui est des tarifs, après examen des charges de fonctionnement de service, il conviendrait d'augmenter de 22% les tarifs afin 'atteindre une répartition de l'effort financier entre la commune (60%) et les usagers (40%)

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général	1 976,05 €	2 576,77 €	2 008,54 €	3 183,38 €	1 501,31 €
GOUTER	1 268,62 €	817,00 €	567,91 €	2 330,25 €	8 167,22 €
012 - Charges de personnel	68 774,48 €	104 847,61 €	118 899,18 €	101 102,75 €	135 106,22 €
66 - Charges financières	94,18 €	138,71 €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	72 353,91 €	108 380,09 €	121 475,63 €	106 616,38 €	144 774,75 €
RECETTES					
70 - Produits des services, du domaine et ventes	22 849,23 €	33 506,97 €	39 292,52 €	39 690,97 €	47 471,15 €
PARTICIPATION COMMUNALE	49 504,68 €	74 873,12 €	82 183,11 €	66 925,41 €	97 303,60 €
TOTAL DES RECETTES	72 353,91 €	108 380,09 €	121 475,63 €	106 616,38 €	144 774,75 €
Taux d'effort communal	68%	69%	68%	63%	67%

La commission enfance jeunesse réunie le 03 juillet 2025 a étudié trois scénarios

- Le premier scénario porte sur une augmentation conforme à l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit +1.7%
- Le deuxième scénario porte sur une augmentation de 22% équilibrant l'effort financier entre la Commune (60%) et les usagers (40%)
- Le troisième scénario porté par la commission enfance jeunesse présente une augmentation de 3% qui permet comme pour les tarifs de cantine, de faire porter une part des charges d'augmentation des coûts de service tout en limitant l'impact financier sur l'usager.

	MATIN	APRES-MIDI	
	Tarif unique	1° 0,5 h /gouter	0,5 h suiv
Tarif à la demi-heure 2024	1,55 €	1,77 €	1,55 €
Evolution IPCH +1,7%	1,58 €	1,80 €	1,58 €
Equilibrage du taux d'effort	1,89 €	2,16 €	1,89 €
Propo COM PEEF 03/07/25 + 3%	1,60 €	1,82 €	1,60 €

La commission finances et administration générale, réunie le 15 juillet 2025, a émis un avis favorable à une augmentation de 3%, telle que proposée par la commission enfance jeunesse réunie le 03 juillet 2025.

Mme Le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition tarifaire présentée.

Philippe CHAPPET demande la parole pour faire une remarque sur le budget en phase avec ses précédentes interventions. Autant pour la cantine, c'est une nécessité autant pour la garderie et le périscolaire, et conformément au budget que vous nous avez présenté au mois de mars 2025, et aux doutes que l'on avait déjà exprimés en 2024, là on ne peut constater que les charges communales augmentent une fois de plus de plus de 40% sur le périscolaire où va-t-on dans le fonctionnement de cette commune, comment va-t-on financer les



investissements, nous vous renouvelons notre inquiétude très forte et nous vous l'avons déjà dit plusieurs fois, il y a une dérive des frais de fonctionnement et nous n'arriverons plus à financer l'investissement.

Mme Le Maire lui répond, qu'au même titre, que la cantine est importante, la garderie est indispensable à l'organisation des familles dont les parents travaillent.

Philippe CHAPPET lui répond que Doussard a des charges de fonctionnement bien plus importantes que les autres communes autour du lac. Mme Le Maire lui demande alors ses chiffres pour pouvoir comparer, Philippe CHAPPET lui répond que c'est elle le Maire et qu'elle doit aller les chercher. Mme Le Maire regrette qu'il ne souhaite pas partager les chiffres en sa possession pour éclairer le débat. Elle confie avoir rencontré une élue de Cruseilles avec laquelle elle a comparé le coût de scolarité d'un élève de primaire, et il y a très peu d'écart entre les deux communes. C'est certes une charge pour la Commune mais quand on voit l'augmentation des effectifs scolaires dans notre école, il s'agit surtout d'un service à la population et pour le bien de nos habitants.

Anne-Gabrielle MATHIEU tient à son tour à rappeler que tous les éléments de gestion sont très bien retracés dans le compte-rendu de la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Elle complète en rappelant que l'on a ouvert une nouvelle classe, plus de 97% des parents utilisent les services périscolaires et c'est devenu un service incontournable pour la familles doussardiennes. Enfin, elle conclut en rappelant que Doussard depuis des années fait des choix qualitatifs pour l'accueil des enfants dans ses structures notamment avec la mise en place d'une 1ATSEM par classe.

Nicolas BALMONT, quant à lui, indique que même si les charges augmentent, rien n'est fait au hasard, tout est analysé et en face de chaque chiffre on peut expliquer les décisions qui sont prises. Tout fonctionne bien et une nouvelle fois, il insiste sur le fait que tout est bien maîtrisé.

A l'issue de ces échanges, Mme Le Maire propose le vote des tarifs des services périscolaires.

Vote : Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

7. Convention fixant les modalités financières pour la scolarisation des enfants de Chevaline à l'école publique de Doussard

La Commune de Chevaline ne dispose pas d'établissement scolaire sur son territoire. En conséquence les élèves résidant dans la Commune sont accueillis dans l'école publique de Doussard. A ce titre, ils bénéficient également de l'accès aux services périscolaires de la cantine et de la garderie.

Une convention ancienne prévoyait une mise à la charge de la Commune de Chevaline des frais de scolarité des élèves de son territoire.

Une rencontre avec le Maire de Chevaline a conduit à revoir les dispositions financières entre les Communes afin de mettre à jour le mode de calcul du coût/élève et d'une prise en charge du reste à charge communal pour l'application des tarifs différenciés aux habitants de Chevaline.

Il convient donc d'approuver le nouveau dispositif de financement de l'accueil des élèves de Chevaline à l'école publique de Doussard tel que présenté en séance qui prévoit les mises à charges comme suit :

Coût élève = coût de fonctionnement de l'accueil de l'enfant selon son niveau scolaire : maternelle ou primaire

Cantine = coût de l'accueil et du repas service 2024 : 12,63€/ repas

- ❖ Facturation par élève : cout de l'accueil (12,63€) – tarif différencié appliqué à la famille = reste à charge facturé à Chevaline

Garderie :

- ❖ (Temps d'accueil des enfants de Chevaline X coût de la demi-heure de périscolaire constaté pour 2024) – redevances acquittées par les usagers = reste à charge facturé à Chevaline.



De fixer le coût des services supporté par la Commune de Doussard pour l'année 2024 qui servira à la facturation 2025, ces montants seront délibérés annuellement après constat des frais de fonctionnement issus du compte administratif :

- ❖ Coût maternelle 2024 : 2 267,06€/élève
- ❖ Coût primaire sur 2024 : 1059,72€ /élèves
- ❖ Coût du service de restauration scolaire 2024 : 12.63€
- ❖ Coût de la demi-heure de garderie périscolaire : 2.10€

Ce projet de convention et les tarifs applicables ont reçu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 03 juillet 2025 et de la commission finances du 15 juillet 2025.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

8. Tarifs de location des salles municipales applicables au 1er septembre 2025.

Par courrier du 03 octobre 2024, le service du contrôle de légalité nous informait du caractère illégal des tarifs différenciés appliqués aux associations locales et extérieures. La démonstration nous conduit aujourd'hui à mettre fin à une pratique répandue dans les collectivités qui doit disparaître à la lecture de la doctrine en place.

Il est rappelé qu'il ne peut être dérogé au principe d'égalité entre les usagers du service public que

- Si la loi le prévoit,
- Si les usagers sont dans des situations suffisamment différentes pour justifier d'un traitement particulier ce qui est le cas des usagers résidents sur la Commune qui en tant que contribuables participent au budget communal qui finance l'entretien et la mise à disposition des salles, ce qui n'est pas le cas des associations

Pour rappel, les recettes liées à la location des salles municipales représentent en 2023, 5 754€ et en 2024, 7 561€.

Il s'agit de faire disparaître la différence de traitement entre les associations locales et celles extérieures à la Commune, la Cour d'Appel de Nantes ayant qualifié d'illégale une telle discrimination, toutes les associations doivent être traitées de manière égale.

Toutefois, pour ce qui est des associations, quelles qu'elles soient, l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il est possible d'accorder une mise à disposition gratuites des salles à la double condition que :

- L'association soit à but non lucratif
- L'association doit concourir à la satisfaction de l'intérêt général,

Aussi, il est proposé de maintenir les tarifications suivantes :

- Doussardiens : particuliers et entreprises
- Extérieurs : particuliers et entreprises
- Associations, sans distinction de résidence.

La Commission Animation et Vie Associative réunie le 10 juillet 2025 a émis un avis favorable pour approuver les modalités tarifaires suivante, qui ont également reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 juillet 2025

- DE FIXER le prix de location des salles communales qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 tels que présentés dans les tableaux suivants



Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2025 Délibération n°2025-XXX du 23 juillet 2025

		DOUSSARD		EXTERIEURS		ASSOCIATIONS
		Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
Salle 11, 20 ou 3ème âge						
Réunion	Forfait	33 €	95 €	157 €	157 €	157 €
Fêtes ou repas	Forfait	134 €	168 €	201 €	201 €	201 €
Activité Adulte	L'heure		5,35 €		6,96 €	7 €
Activité enfant	L'heure		3,21 €		6,96 €	7 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	82 €	86 €	93 €	93 €	93 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	396 €	396 €	422 €	422 €	422 €
Cuisine						
Réunion	Forfait	25 €	27 €	29 €	29 €	29 €
Fêtes ou repas	Forfait	37 €	48 €	60 €	60 €	60 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	39 €	42 €	45 €	45 €	45 €
Salle 22 (35 m²)						
Réunion	Forfait	18,73 €	50 €	82 €	82 €	82 €
Fêtes ou repas	Forfait	54 €	73 €	93 €	93 €	93 €
Activité associative Adulte	L'heure		3,12 €		4,39 €	4 €
Activité associative enfant	L'heure		2,53 €		4,39 €	4 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	62 €	67 €	71 €	71 €	71 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	222 €	222 €	238 €	238 €	238 €
Salle 21, 23 hall ou petit bureau						
Réunion	Forfait	19 €	45 €	71 €	71 €	71 €
Fêtes ou repas	Forfait	46 €	63 €	81 €	81 €	81 €
Activité associative Adulte	L'heure		3,12 €		4,39 €	4 €
Activité associative enfant	L'heure		2,53 €		4,39 €	4 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	54 €	57 €	61 €	61 €	61 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	207 €	222 €	238 €	238 €	238 €
Prêt vaisselle (le couvert complet)		1,00 €	1,00 €	1,07 €	1,07 €	1,07
CAUTION (sinistre, dégradation)		642 €	642 €	642 €	642 €	642
CAUTION (ménage)		214 €	214 €	214 €	214 €	214

ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location: 50% de la location

* **Tarifs salles** : dégressifs pour utilisation de plusieurs jours consécutifs :

- * 2 jours Moins 25 %
- * 3 jours et plus Moins 50 %

sur la caution pour les fêtes et repas et une pénalité de 15 € sera appliquée pour les réunions et

Délibération n°2025- du 23 juillet 2025
Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2025

		DOUSSARD		EXTERIEUR		ASSOCIATIONS
		Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
SALLE DE CINEMA - 134m² - 152 places assises						
<i>Forfait de remise en place et nettoyage: 155€</i>						
Séance ou représentation**	Forfait	62 €	103 €	207 €	207 €	207 €
Répétition théâtre adulte	L'heure		5,35 €		6,96 €	6,96 €
Répétition théâtre enfant	L'heure		3,21 €		6,96 €	6,96 €
REZ-DE-CHAUSSEE (salles associatives)						
<i>Forfait de remise en place et nettoyage: 79€</i>						
Adulte	L'heure		5,35 €		6,96 €	6,96 €
Enfant	L'heure		3,21 €		6,96 €	6,96 €
Repas	Forfait	49 €		81 €		81 €
Tarifs des salles : dégressifs pour les représentations de plusieurs jours consécutifs :						
* 2 jours..... moins 25 %						
* 3 jours et plus..... moins 50 %						
ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location: 50% de la location						

- DE PERMETTRE la mise à disposition gratuite des salles municipales pour



- Les besoins communaux ou les activités municipales
 - Par les associations locales à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques) sous réserve d'avoir souscrit une convention de mise à disposition permettant de valider l'éligibilité de l'association au dispositif, conformément à la délibération n°2024-057 du conseil municipal en date du 24 juillet 2024.
- DE PERMETTRE l'utilisation à titre gratuit, par un candidat ou une liste de candidats, aux élections politiques ou syndicales, pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections et ce pour chaque tour d'élection auquel participera le candidat ou sa liste, une seconde réunion pourra être autorisée à titre gratuit si les disponibilités des salles municipales permettent un traitement égal de chaque candidat,

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

9. Groupement de commande avec le SYANE pour la réalisation des travaux Route de la Poudrerie

La Commune entreprend des travaux d'aménagement de voirie afin de sécuriser les trajets piétons entre le secteur de la route de la Poudrerie vers la RD 909a et l'arrêt car.

Dans le cadre de cette opération, le SYANE souhaite profiter de ces travaux pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens. Pour se faire, il est proposé, comme habituellement, de créer un groupement de commande de travaux entre la Commune et le SYANE pour la réalisation de l'opération.

L'allotissement des marchés de travaux et la définition des pièces communes et distinctes du dossier de consultation des entreprises seront établis conjointement entre les deux collectivités.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il est donc proposé d'approuver, après avis favorable de la commission finances réunie le 15 juillet 2025, la convention de groupement de commande telle que présentée en séance de la présente note et de désigner les représentants de la Commune au sein de commission de groupement, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Elle sera présidée par un des représentants du coordonnateur.

Pour rappel les membres de la Commission d'Appel d'Offres de Doussard sont :

TITULAIRES : Bernard CHATELAIN-CADET, Laurence GODENIR, Richard FROSSARD, Denise AVRILLIER et Pierre DEMAISON.

SUPPLEANTS : Christine CLAUDE, Nadine JACQ, David HERRERO, Aurélien CASTILLE et Philippe CHAPPET

Mme Le Maire propose d'approuver la convention telle que présentée, Approbation à l'unanimité, 26 voix pour.

Suite à cette présentation, Mme Le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants au sein de la commission de groupement. Approbation à l'unanimité, 26 voix pour en faveur d'un vote à main levée.

Mme Le Maire demande ensuite aux personnes souhaitant siéger à la commission de groupement.

Se proposent comme représentant titulaire M Frossard et M. Demaison, et comme suppléant, seul M. Herero fait acte de candidature. Il est procédé au vote à main levé pour désigner le représentant titulaire : 21 voix pour Richard Frossard, 4 voix pour Pierre Demaison, et une abstention (Mme Le Maire). La candidature de David Herero comme suppléant est approuvée à l'unanimité 26 voix pour.

Est désigné représentant titulaire, Richard Frossard et comme suppléant David HERRERO.



10. Convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la route forestière de la Combe d'Ire

Les Communes de Chevaline, Doussard, Giez et Lathuille avec le concours de l'ONF souhaitent s'engager dans une opération de réfection de la route forestière de la Combe D'Ire en 2025. Cette opération est régie par une convention qui a pour objet de régler le financement du programme de travaux et d'autoriser la Commune de Lathuille à réaliser les travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le montant **estimé** des travaux est le suivant :

Les travaux préparatoires	13 100,00 € HT
Reprise des enrobés – de 1 m2	6 900,00 € HT
Reprise des enrobés sur 65 ml – largeur 1,20 m	6 000.00 € HT
Reprise des enrobés sur le pont numéro 3	3 000.00 € HT
Réfection de 1416 ml par broyage et compactage	18 000,00 € HT
Fourniture et mise en place de traversés d'eau	33 000.00 € HT
Total	80 000.00 € HT

(réf estimation ONF en date du 12/03/2025 après diagnostic de terrain réalisé le 28/02/2025)

⇒ Ces travaux représentent dont un montant moyen de réfection de 25,80 € HT/ml.

La répartition envisagée dans la convention serait la suivante entre les partenaires :

	%	Contribution HT au programme	Contribution TTC au programme
Commune de Chevaline	18,75%	15 000 € HT	18 000 € TTC
Commune de Doussard	18,75%	15 000 € HT	18 000 € TTC
Commune de Giez	18,75 %	15 000 € HT	18 000 € TTC
Commune de Lathuille	18.75%	15 000 € HT	18 000 € TTC
Office National des Forêts	25%	20 000 € HT	24 000 € TTC
<i>Office National des Forêts</i>	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>9 600,00 € HT</i>	<i>Pour mémoire</i>
Total	100 %	80 000 € HT	96 000 € TTC

Cette convention a reçu l'avis favorable de la commission finances réunie le 15 juillet 2025.

Mme Le Maire indique avoir pris l'attache de l'ONF pour soumettre un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la défense incendie et remercie Philippe Chappet de son conseil sur le dossier.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.



11. Adaptation du tableau des effectifs aux avancements de grade du personnel communal pour l'année 2025.

Le tableau d'avancement de grade possibles du personnel communal 2025 établit

- ✓ 4 avancements du grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial principal de 2° classe,
- ✓ 3 avancements de grade d'adjoint technique territorial principal de 2° classe au grade d'adjoint technique principal de 1° classe,
- ✓ 1 avancement du grade de gardien brigadier de police municipale au grade de brigadier-chef principal

Conformément aux dispositions approuvées par les lignes directrices de gestion de la Commune approuvée le 1^{er} octobre 2021, 3 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} août 2025, pour aboutir à la nomination des agents, il convient d'adapter notre tableau des effectifs en procédant à la suppression de

- 2 postes d'adjoint technique territorial de 2° classe
- 1 poste de gardien brigadier

Et de procéder à la création, en remplacement des 3 postes supprimés

- 2 postes d'adjoint technique territorial de 1° classe
- 1 poste de Brigadier-chef principal.

Les effectifs municipaux resteront à l'issue constant.

Cette proposition de modification du tableau des effectifs a reçu l'avis favorable de la commission finances réunie le 15 juillet 2025.

Isabelle DAGAND souhaite remercier le conseil d'approuver les avancements de grade qui sont une reconnaissance de l'engagement professionnel des agents.

Approbaton à l'unanimité : 26 voix pour.

12. Adhésion à la consultation proposée par le Centre de gestion de la Haute-Savoie pour la mise en place d'un contrat risque santé.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie souhaite lancer une procédure de consultation pour proposer aux collectivités du département un contrat collectif Santé, couvrant ainsi les dépenses médicales au profit des agents et leurs ayants-droits le cas-échéant, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans.

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. La décision d'adhérer faisant l'objet d'une autre délibération prise à l'issue de la consultation menée par le CDG74.

Aussi, afin d'évaluer l'opportunité de la collectivité à prendre part à un contrat mutualisé, il est proposé de prendre part à la consultation menée par le CDG74, et à ce titre de lui donner mandat.

David HERRERO souligne que la démarche d'une consultation mutualisée est une bonne chose pour donner des garanties au personnel au-delà de la rémunération.

Approbaton à l'unanimité : 26 voix pour.



13. Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe forêts

Par délibération n°2024-074 du 27 novembre 2024, le conseil municipal a décidé de clore le budget annexe forêts et de l'intégrer au budget principal de la Commune au 1^{er} janvier 2025.

Suite à cette décision, le trésorier a dû passer les dernières écritures de clôture et de transfert sur l'exercice 2025. Il convient donc d'approuver les écritures du comptable passées en début d'année et qui finalise la clôture budgétaire.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70203 - FORETS-DOUSSARD

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
FORETS-DOUSSARD					
Investissement	-22 913,59			22 913,59	
Fonctionnement	-11 007,69			11 007,69	
Sous-Total	-33 921,28			33 921,28	
TOTAL II				33 921,28	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-33 921,28			33 921,28	

BUDGET JURIDIQUEMENT DISSOUS AU 31/12/2024 SELON DELIBERATION N°2024/075 DU 27/11/2024

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

14. Convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec le bailleur ALLIADE Habitat

Avec la loi ELAN, la gestion en flux devient obligatoire et remplace partout la gestion en stock.

La gestion en stock consiste à identifier, avant la livraison d'un programme, des logements qui, lorsqu'ils sont livrés ou libérés, sont mis à la disposition du réservataire afin qu'il puisse proposer des candidats. Un même logement est ainsi automatiquement fléché vers le même réservataire à chaque vacance.

La gestion en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social :

- optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée ;
- faciliter la mobilité résidentielle ;

ALLIADE est le bailleur social de l'opération Bellanse, secteur de la poudrerie – Verthier.

Il propose conformément au dispositif légal de conventionner le flux réservé à la Commune soit 13,04% équivalent à 3 logements sur 23 comme présenté dans le projet de convention présenté en séance.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

15. Dénomination d'une voie privée dans le hameau de Verthier.

Le projet de logements sociaux sur le site de l'ancien camping Simon de Verthier a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 09 juillet 2025. Il va être nécessaire de procéder à la dénomination de la voie privée créée à cette occasion. Le projet sera dénommé Pré François, il est donc proposé de dénommer l'impasse Pré François.



Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.



16. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Commune des Sources du Lac d'Annecy dans le cadre d'un accord local.

La composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% de la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges, attribuée à chaque commune, ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La proposition de renouveler la méthode de répartition par accord local comme suit a reçu l'avis favorable de la commission finances et administration générale réunie le 15 juillet 2025 :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Faverge-Seythenex	7 540	16
Doussard	3 688	7
Val-de-Chaise	1 401	3
Lathuile	1 076	2
Saint-Ferréol	882	2
Giez	569	2
Chevaline	182	1
TOTAL	15 338	33

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale la répartition de droit commun à 27 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

17. Décisions du Maire

2025-010	19/06/2025	Attribution du marché d'entretien de voirie - EUROVIA ALPES - SERTPR
2025-011	19/06/2025	Convention Orange - Renfort de réseau été 2025
2025-012	02/07/2025	Fongibilité de crédits - du chapitre 21 au chapitre 23 du BP 2025



18. Questions diverses

Mme Le Maire informe qu'une démarche de révision des listes électorales est en cours. Pres de 200 électeurs risquent d'être radiés à l'issue de la procédure contradictoire prévue par la loi. Les listes des personnes en passe d'être radiées est consultable en Mairie et Mme Le Maire sollicite les connaissances des élus pour éviter des radiations non justifiées.

Anne-Gabrielle MATHIEU informe que

- le spectacle de fin d'année pour la crèche aura lieu le jeudi 24/07 à 16h00 à la Maison des associations.
- Le bulletin municipal sera distribué à partir du 04/08 et remercie d'avance les élus de la commission communication pour le travail effectué.

Richard FROSSARD fait un point sur les travaux d'extension du réservoir. On est dans les délais prévus, la mise en service est toujours prévue en fin d'année. Le test de mise en charge sera réalisé en fin d'été. Les branchements électriques vont débiter et permettront également un renforcement du réseau sur le hameau d'Arnand. Les travaux de l'exutoire vont également débiter.

Il poursuit sur d'autres chantier :

- Les travaux à la plage, la pompe de relevage installée sera réceptionnée ce mardi.
- Les travaux de traçage sont en cours.
- Le bornage route de la Ravoire nécessaire à la réalisation de la cunette inscrite au budget a été réalisé.
- Le ralentisseur route du Couardet a été arrasé.
- Les travaux d'enrobé aux PAV à Marceau sont programmés.

Ensuite, Pierre DEMAISON demande à Richard FROSSARD s'il pense que le travail fait sur la route de la plaine est bien fait. Il indique que selon lui, on va trop à droite, il y a de sacrés trous.

Richard FROSSARD que dit l'on a fait au mieux avec l'emprise foncière des riverains de la route, qui ne voulaient pas qu'il y ait d'emprise sur leur parcelle.

Isabelle DAGAND souhaite rappeler le problème de sécurité au croisement de la route de vieille église et de la piste cyclable qui est accentué par la fréquentation touristique. Mme Le Maire lui indique que le Conseil Départemental s'était engagé à trouver une solution à la fin de l'été dernier mais qu'elle n'a pas reçu d'éléments depuis.

Yoann COURSEL informe l'assemblée que le forum des associations aura lieu les 6 et 7 septembre 2025. Il remercie également tous les membres des commissions qui travaillent d'arrache-pied pour faire avancer les dossiers.

Philippe CHAPPET tient à partager que les festivités à la plage se sont bien passées et qu'il espère que le feu d'artifice pourra à nouveau avoir lieu l'an prochain comme auparavant. Mme Le Maire indique avoir écrit dès le 15 juillet à la Préfecture pour indiquer que nous étions la seule commune à ne pas avoir été autorisée à tirer son feu d'artifice au bord du lac.

Philippe CHAPPET poursuit en demandant qu'il y ait une mise à jour du règlement intérieur pour le mettre en cohérence avec les nouvelles dispositions applicables en matière de communication des groupes politiques. Il poursuit en demandant à Mme Le Maire si elle a reçu des informations quant au dossier du pôle touristique. Mme Le Maire lui indique qu'il n'y a eu aucune prise de contact de la part du Président de la CCSLA sur ce sujet. Le projet demeure valide jusqu'en octobre 2025 mais rien n'a été revu en bureau communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles prises de parole, Mme Le Maire souhaite un bel été et de bonnes vacances à l'ensemble des membres du conseil municipal puis clôt la séance à 22h02.

Le Secrétaire de séance,
Mme Christine CLAUDE



PV GM 23/07/2025

Le Maire
Mme Marielle JUILIEN

